

Pour les 11-13 ans : Accueil Passerelle et Club Ado

La Passerelle, à Saint-Martin-le-Beau, est un accueil de loisirs ouvert aux enfants de 11 à 13 ans. Il offre un cadre spécifique pour les enfants, adapté à cet âge particulier.



L'Accueil Passerelle est ouvert les mercredis de 12h30 à 17h30 et, durant les vacances scolaires, de 10h à 18h.
Fermé durant les vacances de Noël et le mois d'août.

Les enfants de 11 à 13 ans qui ont école le mercredi matin peuvent prendre un bus à 12h25 aux abords du collège Raoul Rebout de Montlouis-sur-Loire, pour se rendre à l'Accueil Passerelle.

Les ALSH sont des lieux à l'écoute des enfants et des jeunes. Ils mettent en place, avec eux, des animations qui visent à leur épanouissement, leur bien-être, leur autonomie au travers de jeux et de projets, d'activités et de loisirs.

Les ALSH sont animés par du personnel qualifié, et sont contrôlés par les Services Départementaux de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports, par le Conseil départemental et par la Caisse d'allocations familiales.

Les ALSH sont tous soumis au même règlement intérieur, que chacun s'engage à respecter.

[Consultez le règlement intérieur 2023 des ALSH du territoire.](#)

[Consultez l'annexe n°3 au règlement mentionnant les dates à retenir en 2023-2024.](#)

Il s'agit des dates limites à respecter pour l'inscription ALSH. Les factures sont émises aux dates butoirs pour un pré-paiement. Une annulation peut être réalisée 10 jours en amont d'un mercredi ou des vacances pour la génération d'un avoir qui apparaîtra sur la facture suivante.

INSCRIPTION

Pour s'inscrire, il vous faut créer un compte au préalable en contactant la Communauté de communes

PORTAIL FAMILLE

Le service Enfance-Jeunesse de la Communauté de communes « Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher » a mis en place un Portail Citoyen, doté d'un Espace famille et facturation (plus simple, plus convivial et plus complet).

Ce Portail vous permet de dématérialiser vos démarches extrascolaires (ALSH).

À partir d'un ordinateur, tablette ou smartphone, connecté à Internet, vous pouvez :

- Réaliser l'inscription administrative de vos enfants aux services : mise à jour des vaccins (copie du carnet de santé) et PAI (si besoin), Attestation d'assurance et QF (quotient familial de l'année) et numéro allocataire ;
- Inscrire ou désinscrire vos enfants aux différentes activités : ALSH, Accueil Passerelle, etc... ;
- Régler vos factures ;
- Consulter vos historiques ;
- Être informé sur l'actualité des accueils et de nos

établissements.

[Télécharger le pas à pas pour le Portail Famille](#)

[Portail Famille](#)

Planning des mercredis de mars et avril 2024

- [Planning accueil passerelle mars & avril 2024](#)

Planning des vacances de février 2024

- [Planning accueil passerelle Bléré vacances](#)
- [Planning accueil passerelle Saint Martin le Beau vacances](#)

Contact

Communauté de communes de Autour de Chenonceaux Bléré – Val de Cher

39 rue Gambetta

37150 Bléré

Tél : 02 47 23 58 63

Mail : jeunesse@cc-autourdechenonceaux.fr

La Passerelle

31 rue de la Résistance

Saint-Martin-le-Beau

ou

4 place Balzac

37000 Bléré

EN SAVOIR +

Communauté de communes

02 47 23 58 63

jeunesse@cc-autourdechenonceaux.fr

La Passerelle

31 rue de la Résistance
Saint-Martin-le-Beau

ou

4 place Balzac
37000 Bléré

[Guide Grandir au naturel](#)

